



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 6
Absent : 0

Date de la convocation : 21 juin 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
PIAULET Christine représentée par V DEBIAIS

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Gaëlle GRIFFON

DELIBÉRATION N°86

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CRÉATIONS DE POSTES AU 1^{er} JUILLET 2022

Il est proposé au conseil municipal de procéder aux **créations de postes suivantes au 1^{er} juillet 2022 suite à des avancements de grade pour l'année 2022 :**

- 3 postes d'adjoint technique principal de 1e classe à 35 h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1e classe à 32 h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2e classe à 35 h
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à 35h
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 35h

Les postes correspondant aux anciens grades des agents seront supprimés lors d'une prochaine séance après avis du Comité Technique.

Il est également proposé la **création du poste suivant au 1^{er} juillet 2022 suite à la réussite du concours :**

- 1 poste d'attaché à 35 h

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 1^{er} juin 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de créer les postes ci-dessus au 1^{er} juillet 2022 tel qu'indiqué;
- fixe** la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

